Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Article 1 – Principe de non discrimination

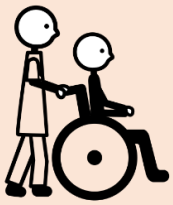


Je dois être respecté comme je suis.

Je dois être traité comme tout le monde,

peu importe mes différences.

Article 2 – Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté



J'ai le droit à un accompagnement adapté à mes besoins individuels.

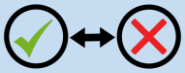
Article 3 – Droit à l'information



J'ai le droit de recevoir une information compréhensible sur :

- Mon accompagnement,
- Mes droits,
- L'établissement.

Article 4 – Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne



J'ai le droit de choisir et de donner mon avis sur mon accompagnement.

J'ai le droit de participer à la création de mon projet d'accompagnement.

J'ai le droit de me faire aider par la personne de mon choix.

Article 5 – Droit à la renonciation



J'ai le droit de changer d'avis.

J'ai le droit de demander un changement.

Je dois faire ma demande par écrit.

Article 6 – Droit au respect des liens familiaux



J'ai le droit de garder contact avec mes proches.

Si je le souhaite, mes proches ont le droit de participer à mon accompagnement.

Centre Hospitalier de Tourcoing / Direction du Pôle de Gérontologie / Novembre2025 / Crédits photos : arasaac, SIG, Freepik, Canva

Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Article 7 – Droit à la protection

Les informations qui me concernent doivent rester secrètes.

J'ai le droit d'être protégé et d'être en sécurité.

J'ai le droit à la santé, aux soins et à un suivi médical adapté.



Article 8 – Droit à l'autonomie

J'ai le droit de me déplacer librement.

J'ai le droit d'avoir des objets personnels.



Article 9 – Principe de prévention et de soutien

Si je le souhaite, j'ai le droit d'être soutenu par mes proches.

J'ai le droit d'être soutenu dans les moments difficiles.



Article 10 – Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

J'ai le droit de participer à la vie citoyenne.

Les professionnels de l'établissement doivent m'aider à y participer.



Article 11 – Droit à la pratique religieuse

J'ai le droit de pratiquer ma religion.

J'ai le droit de ne pas avoir de religion.

Je respecte la religion des autres.

Ma pratique religieuse ne dérange pas la vie de l'établissement.



Article 12 – Respect de la dignité de la personne et de son intimité

J'ai le droit d'être respecté comme je suis.

Mon intimité est préservée et respectée.



Centre Hospitalier de Tourcoing / Direction du Pôle de Gérontologie / Novembre2025 / Crédits photos : arasaac, SIG, Freepik, Canva